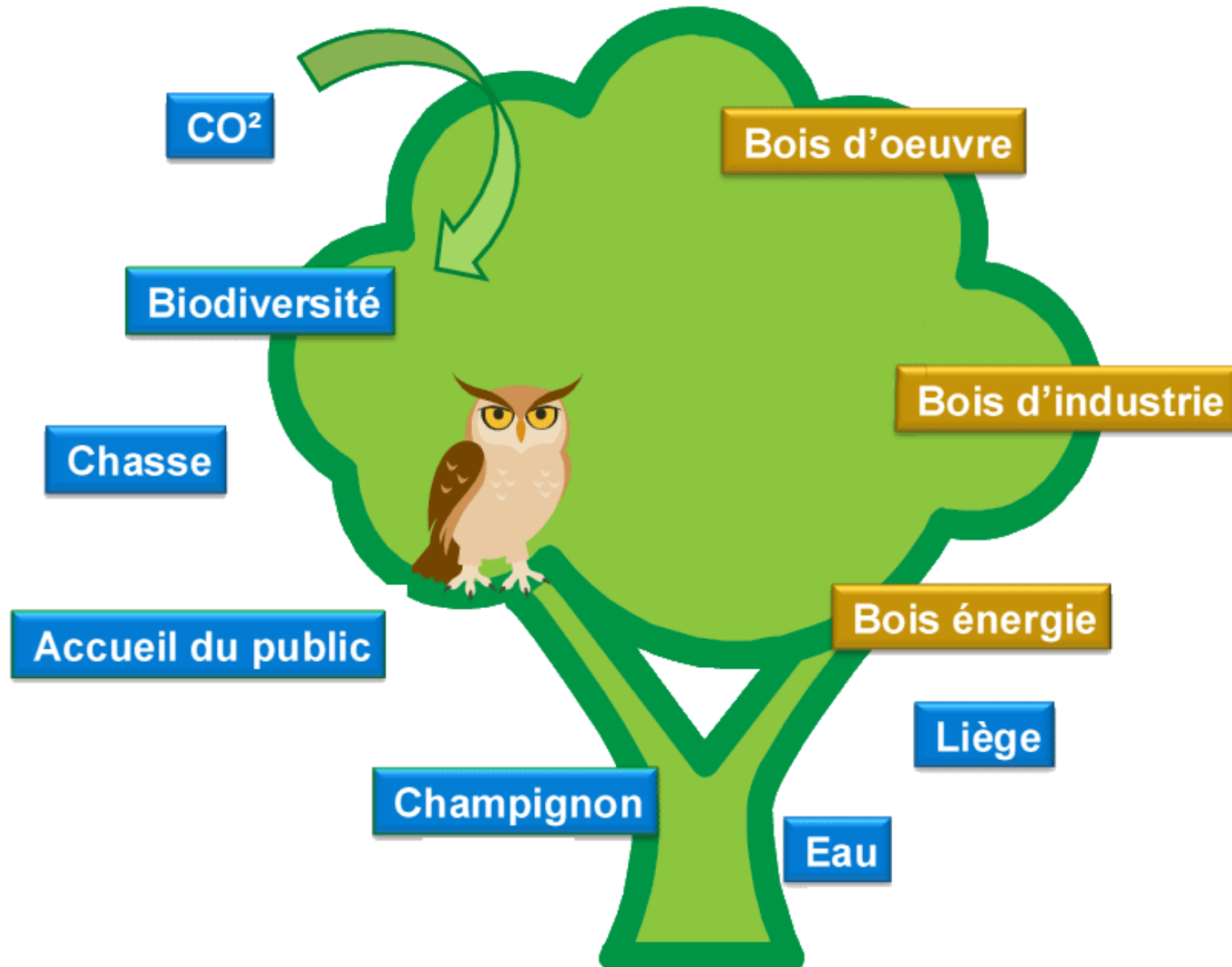


Les propriétaires forestiers privés parlent aux propriétaires forestiers

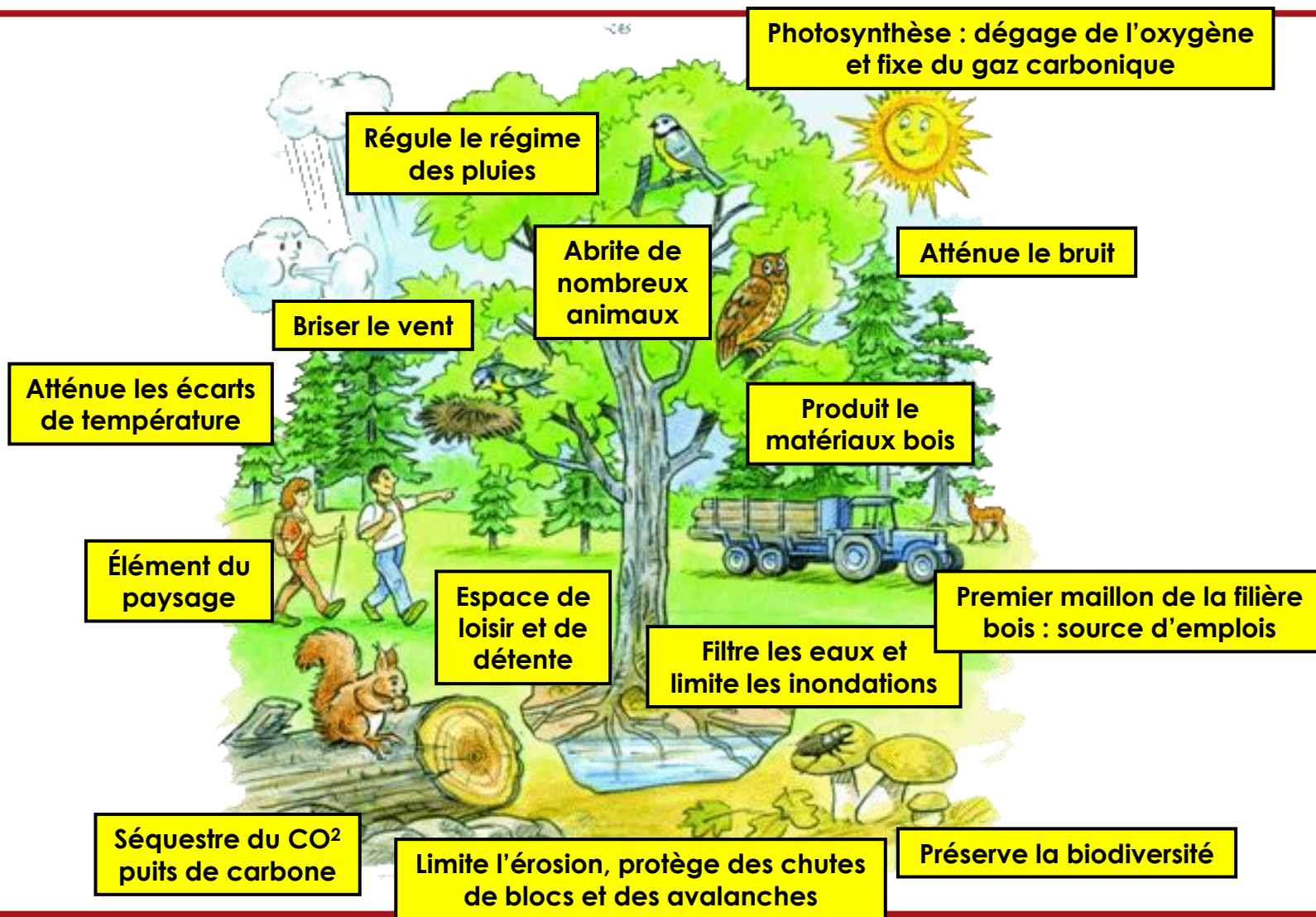


**Nos forêts sont sources
de biens et de services**

Une forêt productrice de biens et de services



Nos forêts sont les premiers protecteurs de l'environnement



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Nos forêts sont les premiers protecteurs de l'environnement

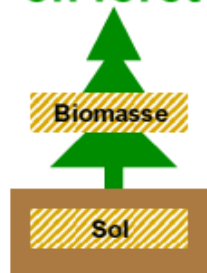
- Elles produisent de l'oxygène, filtrent l'eau, stockent le carbone (UN m³ de bois stocke UNE tonne de CO²)
- Elles sont les principaux réservoirs de biodiversité :
 - 136 espèces d'arbres
 - 73 espèces de mammifères
 - 120 espèces d'oiseaux
 - 72% des espèces de la flore française
- 2,4 milliards de m³ de bois sur pied en France
- Elles produisent chaque année 100 millions de m³ de bois,
- On en récolte que 60 % moins de 25 % aujourd'hui dans le Var)
- Chaque année 60 millions d'arbres sont plantés

Et surtout, nos forêts sont gérées durablement

Forêt et bois sont des puits de carbone

- Dans la forêt :
 - Dans le sol
 - Dans la partie aérienne de l'arbre
 - Dans la partie herbacée et broussailleuse
- Une fois coupé :
 - Évite le recours à d'autres matériaux carbonés
 - Construction, meubles...
 - Énergie
 - Permet la régénération : bilan carbone neutre

Stockage de carbone en forêt



Stockage produits bois



Emissions fossiles évitées par le bois matériau



Emissions fossiles évitées par le bois énergie



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Les forestiers sont de fait les premiers défenseurs de l'environnement

- Comme les associations écologistes, nous défendons la nature, et nous sommes, sur le terrain et en première ligne, les véritables acteurs de la protection de l'environnement
- Gestionnaires des espaces naturels, nous sommes, plus parfois que bien d'autres associations, en position d'agir
- Si tant de sites d'intérêt écologique ont été inventoriés dans nos forêts, c'est que nous avons su en préserver la biodiversité jusqu'à ce jour



Première « communauté écologiste »
de France

« Les forêts privées sont gérées durablement »

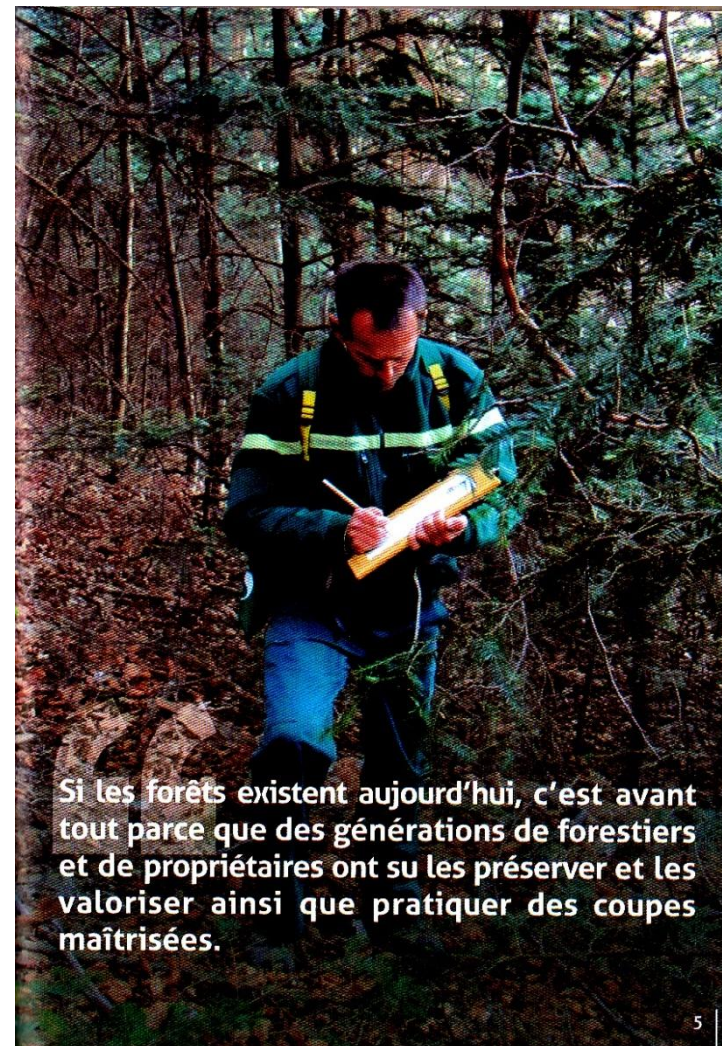
Les propriétaires forestiers privés parlent aux propriétaires forestiers



**Nos forêts sont gérées
durablement**

Forestiers publics et privés de « pères en fils »

« Si les forêts existent aujourd'hui, c'est avant tout parce que des générations de forestiers et de propriétaires ont su les préserver et les valoriser ainsi que pratiquer des coupes maîtrisées »



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Forêt non gérée : attention dangers !



L'absence de gestion et de sylviculture peut aboutir souvent à des espaces forestiers dégradés, dangereux (incendies, chutes d'arbres...) peu accueillants et dévalorisés...

« L'absence de gestion et de sylviculture peut aboutir souvent à des espaces forestiers dégradés, dangereux (incendies, chutes d'arbres...), peu accueillants et dévalorisés... »



ATTENTION
AUTOMOBILISTES
PROMENEURS
RISQUE DE CHUTES D'ARBRES

Gestion durable des forêts

« La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, des fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes ».
(Loi d'orientation forestière, 2011)



Gestion « encadrée »



*« La gestion des forêts
n'est pas improvisée.
Récoltes de bois,
aménagements
d'accueil du public
ou zones de conservation
de la biodiversité
floristique et faunistique
sont très encadrés »*

La gestion de nos forêts françaises est durable et très encadrée

- **Forêts publiques** (communes, départements, État pour les forêts domaniales dont Canjuers dans le Var) : soumises au Régime Forestier et gérées par l'**ONF** (documents d'aménagement)
- **Forêts privées**, gérées par les particuliers, à leurs frais, conseillés et guidés par le **CRPF** qui valide et approuve des documents de gestion durable (**DGD**), contrôlés par la **DDTM**...
 - Respect du Code Forestier (et d'autres codes et règlements)
 - Conformité au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (**SRGS**) ...



**1346 : Philippe de Valois
instaure le premier code forestier**

**1291 : Philippe le Bel
crée l'Administration des Eaux et Forêts**



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Principes de base du Code Forestier

Article L112-1

- Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers.
- Sont reconnus d'intérêt général la mise en valeur et la protection des forêts ainsi que le reboisement. Il est tenu un inventaire permanent des ressources forestières de la Nation.

Article L112-2

- Tout propriétaire exerce sur ses bois et forêts tous les droits résultant de la propriété dans les limites spécifiées par le présent code et par la loi, afin de contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers.
- Il en réalise le boisement, l'aménagement et l'entretien conformément à une sage gestion économique.

La loi d'Orientation Forestière de 2001 attribue trois fonctions de la forêt



**Fonction de
Production**



**Fonction
Environnementale**



Fonction Sociale



Ce qui donne trois rôles au propriétaire forestier

1. Économique (sylviculteur) : Production

- Bois et biomasse (bois-énergie, bois industrie et bois d'œuvre) qu'il doivent être correctement rémunérés
- Produits de cueillette (champignons, châtaignes...)
- Prestations agricoles : sylvo-pastoralisme

2. Social : Loisirs

- Chasse, Sports, Tourisme, Évènements, Randonnées...
- Volontairement (et donc sans les subir)
- Difficultés pour trouver une rémunération équitable

3. Environnemental : Services écologiques

- Puits de carbone, photosynthèse, filtrage de l'eau, maintien des sols...
- Paysage, Biodiversité
- Trouver la voie pour financer raisonnablement ces « aménités » fournies (et imposées) sans contrepartie

Valorisation, multifonctionnalité, acteurs...



« Penser la valorisation et la conservation des forêts revient toujours à s'interroger sur les fonctions de ces espaces et l'implication du propriétaire, de l'utilisateur, des collectivités et des professionnels... »